



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Dossier suivi par: Luc Leyder
Tél.: 83 91 12-33
Email: luc.leyder@esch-sur-sure.lu

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que, par délibération du 13 mars 2020, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a adopté le projet d'aménagement particulier portant sur fonds sis à Hierheck, au lieu-dit « Martelerstrooss », inscrits au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HD d'Eschdorf, sous le numéro 1592/5319, présenté par le bureau d'études PACT sàrl pour le compte de la société Barrela & Martins sàrl, dans sa version modifiée partiellement suite à l'avis du 14 novembre 2019, no de référence 18781/88C, de la part de la Cellule d'Evaluation instituée au sein du Ministère de l'Intérieur et aux observations et objections formulées par des réclamants.

La délibération en question a été approuvée par décision du Ministre de l'Intérieur en date du 13 mai 2020, no de référence 18781/88C.

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet devient obligatoire trois jours après la présente publication.

Une version intégrale du projet est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif doit être introduit au plus tard dans les trois mois qui suivent la notification de la décision de la Ministre de l'Intérieur aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Eschdorf, le 25 mai 2020
Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre

Date d'affichage: 27 mai 2020